

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 27 janvier 2026 à 20h00

Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal

Le Vingt-Sept Janvier Deux Mille Vingt Six à Vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué le Vingt-et-un Janvier s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Samuel HAMELIN, Mme Florence THISE, M. Yves SECHET, Mme Émeline BLIN, Mme Éliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Christelle HÉRIN, M. Nicolas FOUCAULT.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : M. Christophe FURET, M. Florian LENOIR qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Maxime BERNE.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 20h00.

Mme Florence THISE est désignée secrétaire de séance.

Après accord des membres du Conseil municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 25 novembre 2025 est validé.

5^{ème} commission : BÂTIMENTS.

Rapporteur : Mme Émeline BLIN

Mme Émeline BLIN présente les actualités de la commission.

Le chantier des ateliers municipaux se poursuit. Le déménagement est commencé ; les différents aléas de la fin de chantier sont en cours de résolution.

L'installation définitive des équipes est prévue pour mi-février.

1^{ère} commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES

Rapporteur : Mme Véronique CANTIN

EFFACEMENT RÉSEAUX AÉRIENS – Rue de la gare

délibération n°01

Mme le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité. Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 156 000 € HT, dont 36 000€ de sécurisation qui seront pris en charge par le Conseil départemental. Conformément au courrier adressé à la commune le 19 décembre 2025, le reste à financer par la commune est de 40 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 48 000 € HT.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique, Mme le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

Le coût du génie civil de télécommunications est estimé à 37 000 € TTC. Conformément à la décision de la commission permanente du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 37 500 € sur réseau de télécommunications.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal :

Article 1 : confirme que le projet d'effacement des réseaux souples de la rue de la gare, est conforme à la demande de la commune.

Article 2 : sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2027.

Article 3 : sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude, soit 18 700 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

Article 4 : accepte de participer à 40 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunications tels qu'ils seront définis par l'étude d'exécution.

Article 5 : s'engage à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 6 : autorise Mme le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 7 : prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

EFFACEMENT RESEAUX AERIENS - Montreuil

délibération n°02

Mme le Maire présente au Conseil municipal l'esquisse établie par Enedis pour le Département relative à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité. Le coût de cette opération est estimé par Enedis à 365 000 € HT. Conformément au courrier adressé à la commune le 19 décembre 2025, le reste à financer par la commune est de 40 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 146 000 € HT.

La réalisation de cette opération nécessite la mise en souterrain coordonnée du réseau téléphonique, Mme le Maire informe le Conseil municipal de la décision prise par le Département lors de son assemblée du 7 février 2002, d'assurer la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux de génie civil de télécommunications dans le cadre des opérations de dissimulation du réseau téléphonique existant. Le câblage et la dépose du réseau resteront assurés et financés par Orange.

Le coût du génie civil de télécommunications est estimé à 79 000 € TTC. Conformément à la décision de la commission permanente du 27 février 2017, la participation de la commune est de 100 % du coût à confirmer après réalisation de l'exécution, soit 79 000 € sur réseau de télécommunications.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal :

Article 1 : confirme que le projet d'effacement des réseaux souples de Montreuil, est conforme à la demande de la commune.

Article 2 : sollicite l'inscription de ce projet dans le programme départemental pour une réalisation si possible en 2031.

Article 3 : sollicite le Département pour la réalisation de l'étude d'exécution de ce projet et s'engage à prendre en charge 100 % du coût de l'étude, soit 28 700 € dans le cas où la commune ne donnerait pas une suite favorable à l'accord du Département pour la réalisation des travaux.

Article 4 : accepte de participer à 40 % du coût des travaux pour l'électricité et à 100 % du coût des travaux pour le génie civil de télécommunications tels qu'ils seront définis par l'étude d'exécution.

Article 5 : s'engage à voter les crédits nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 6 : autorise Mme le Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

Article 7 : prend note que le coût de ce projet est susceptible d'évoluer en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif, que les sommes versées au département dans le cadre de ce projet ne donneront pas lieu à récupération de TVA.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

SANTÉ AU TRAVAIL 72 – ADHÉSION

délibération n°03

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L. 136-1 et L.812-3 à L.812-5,

Vu le code du travail,

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis du Comité social départemental du 27 novembre 2025.

Chaque employeur public territorial est tenu de prendre les dispositions nécessaires pour éviter toute altération de l'état de santé des agents du fait de leur travail, notamment en surveillant les conditions d'hygiène du travail, les risques de contagion et l'état de santé des agents, et doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive.

Dans ce cadre, il peut conclure une convention avec un Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises (SPSTI).

Santé au travail 72 est un SPSTI et dispose de l'agrément nécessaire pour permettre aux médecins du travail d'exercer régulièrement.

Il est proposé de confier à Santé au Travail 72, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive dans le cadre de la convention annexée à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'adhérer à Santé au travail 72 afin qu'il exerce, pour les agents de la collectivité, les missions de service de médecine professionnelle et préventive,

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion annexée à la présente délibération et d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention,

Article 3 : d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2026.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

RÉTROCESSION PARTIES COMMUNES – Lotissement du stade 1&2

Délibération n°04

FONCIER AMENAGEMENT, l'aménageur du lotissement Rue du Stade demande à rétrocéder à la commune les parties communes : Voirie, Trottoirs, Transformateur électrique, Armoire d'éclairage public, Réseaux souterrains, Espaces verts, et Jeux enfants se trouvant sur les parcelles cadastrées Section AC n°223, 224 et 294 d'une contenance totale de 8 746 m².

La vente aura lieu moyennant la charge pour la Commune de NEUVILLE-SUR-SARTHE d'intégrer ces parcelles dans son domaine public communal. Le prix de vente est fixé à 1 €.

Les frais d'acte notarié étant à la charge des vendeurs.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : d'accepter la rétrocession par la société FONCIER AMENAGEMENT à la commune, des parcelles ci-dessus désignées. La vente a lieu moyennant la charge pour la Commune de Neuville-sur-Sarthe d'intégrer ces parcelles dans son domaine communal, les frais d'acte notarié sont à la charge des vendeurs.

Article 2 : de donner tous pouvoirs à Mme Le Maire ou son représentant pour signer l'acte de rétrocession ainsi que tous documents s'y rapportant.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Loyer de la Maison des Assistants Maternels

délibération n°05

Vu la délibération n° 2022-020 fixant le montant le montant du loyer de la Maison des Assistants Maternels ;
Vu le courrier de l'association Pirouette de couleurs en date du 02 janvier ;
Considérant le départ sans anticipation possible de l'une des assistantes maternelles adhérant à l'association Pirouette de couleurs, locataire du bâtiment communal ;
Considérant les charges à assumer par l'association sur la période où l'association Pirouette de couleurs ne compte que deux membres au lieu de trois,
Considérant l'engagement de l'association à informer Mme le Maire dès qu'une troisième assistante maternelle intégrera les locaux ;

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal :

Article 1 : de fixer à compter du 1^{er} février 2026, pour la période où l'association Pirouette de couleurs ne compte que deux assistantes maternelles agréées, à 180 € par mois le loyer de la maison sise 13 grande rue, à Neuville-sur-Sarthe.

Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à signer un avenant au contrat de bail.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Agence postale communale - convention

délibération n°06

Considérant l'arrêt de la convention partenariale entre La Poste et un commerçant de la commune depuis le 05 décembre 2025,

Considérant la nécessité de maintenir l'accès à ce service sur le territoire communal,

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le conseil municipal décide :

Article 1 : d'approuver la convention entre La Poste et la commune pour l'installation d'une agence postale communale

Article 2 : d'autoriser Mme le Maire à signer cette convention.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

DÉNOMINATION DES VOIES ET NUMÉROTATION

délibération n°07

Mme le Maire expose l'intérêt d'établir un plan d'adressage de la commune (numérotage et dénomination des voies). En effet, une meilleure identification des lieux dits et des maisons faciliterait à la fois l'intervention des services de secours et de livraison.

La dénomination et le numérotage des voies communales relèvent de la compétence du Conseil Municipal qui, dans le cadre de ses attributions prévues par l'article L.2121-29 du CGCT, règle par ses délibérations les affaires de la commune.

En vertu de l'article L.2213-28 du CGCT, « Dans toutes les communes où l'opération est nécessaire, le numérotage des maisons est exécuté pour la première fois à la charge de la commune. L'entretien du numérotage est à la charge du propriétaire qui doit se conformer aux instructions ministérielles ».

Sur proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide :

Article 1^{er} : de valider le principe général de dénomination et numérotage des voies de la commune,

Article 2 : de valider les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe)

Article 3 : d'autoriser Mme le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Annexe délibération n°07

N° parcelle	n° voie	Dénomination	Complément
ZO 164	1	ROUTE DE BALLON	REVEILLON
ZK 243	2	ROUTE DE BALLON	TROMPE SOURIS
ZK 209	4	ROUTE DE BALLON	PAIN BENIT
ZM 52	6	ROUTE DE BALLON	LES PRUNIER
ZM 96	8	ROUTE DE BALLON	LE GRAND MONTAUBAN
ZM 30	10	ROUTE DE BALLON	LA RAITERIE
ZM 109	12	ROUTE DE BALLON	CHAPEAU ANNEXE
ZM 94	14	ROUTE DE BALLON	CHÂTEAU DE CHAPEAU
ZM 65	16	ROUTE DE BALLON	CHAPEAU
ZM 139	18	ROUTE DE BALLON	LA HART
ZM 56	20	ROUTE DE BALLON	LA LANDE
ZO 26	1	ROUTE DE LA MARE	LE VIGNEAU
ZO 30	3	ROUTE DE LA MARE	LE GRAND PORT
ZN 154	4	ROUTE DE LA MARE	LES MIGNONNIERES
ZN 191	2	ROUTE DE LA MARE	LES MIGNONNIERES
ZO 125	5	ROUTE DE LA MARE	LA PETITE BOULONNIERE
ZN 142	6	ROUTE DE LA MARE	LA BOULONNIERE
ZN 32	8	ROUTE DE LA MARE	LA BOULONNIERE
ZO 49	10	ROUTE DE LA MARE	LES POSTIERES
ZO 46	12	ROUTE DE LA MARE	LA MARE
ZN 114	1	LIEU DIT LA CASSINIERE	LA CASSINIERE
ZN 116	2	LIEU DIT LA CASSINIERE	LA BOULONNIERE
ZO 124	2	ROUTE DU PORT	LES GOUAUDIERES
ZO 37	1	ROUTE DU PORT	LE JARDIN DES GOUAUDIERES
ZO 32	3	ROUTE DU PORT	LE PETIT PORT
ZR 70	1	ROUTE DU ROCHER	LE PLESSIS
ZR 26	3	ROUTE DU ROCHER	LE PLESSIS
ZO 136	5	ROUTE DU ROCHER	LE ROCHER
ZR 44	2	LIEU DIT LA BLANCHARDIERE	LA BLANCHARDIERE
ZR 168	1	LIEU DIT LA BLANCHARDIERE	LA BLANCHARDIERE
ZN 39 - 40 - 100	2	ROUTE DE SARGE	LE MARTRAY
ZN 161 - 168	1	ROUTE DE SARGE	LES COUDRAYS
ZN 169	3	ROUTE DE SARGE	LES COUDRAYS
ZN 129	4	ROUTE DE SARGE	LA PETITE BOUGERIE
ZL 78	1	CHEMIN DU MORTRAY	LE MORTRAY
ZL 41	3	CHEMIN DU MORTRAY	LE PETIT MORTRAY
ZL 40	2	CHEMIN DU MORTRAY	LE GRAND MORTRAY
ZL 257	4	CHEMIN DU MORTRAY	LE PETIT MORTRAY

ZP 61	1	LIEU DIT BEAUVAIS	BEAUVAIS
ZP 19	2	ROUTE DE FONTAY	L ETRE BOUTIN
E 12	1	ROUTE DE FONTAY	LES LIBERRIERES
ZP 24	3	ROUTE DE FONTAY	FONTAY
ZN 33	1	ROUTE DU PUIITS AUX PASSES	LE PUIITS AUX PASSES
ZO 152	3	ROUTE DU PUIITS AUX PASSES	LA BOUGUETIERE
ZO 59	5	ROUTE DU PUIITS AUX PASSES	LA BASSE JUDEE
ZO 52	7	ROUTE DU PUIITS AUX PASSES	LES CHANSORIERES
ZO 126	9	ROUTE DU PUIITS AUX PASSES	LES CHANSORIERES
ZS 20	2	CHEMIN DE CHAUVEAU	LA CHENAIE
ZS 80	4	CHEMIN DE CHAUVEAU	JARDIN DU PETIT CORMIER
ZS 27	6	CHEMIN DE CHAUVEAU	LA TASSE
ZS 91	8	CHEMIN DE CHAUVEAU	CHAUVEAU
ZS 90	10	CHEMIN DE CHAUVEAU	CHAUVEAU
ZR 42	3	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	LA BLANCHARDIERE
ZR 39	5	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	LE PLESSIS
ZR 155	7	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	L'HOPITEAU
ZR 37	9	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	L'HOPITEAU
ZR 177	2	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	LE PLESSIS
ZR 35	4	CHEMIN DE L'HÔPITEAU	LE PLESSIS
ZS 82	2	ROUTE DU BOULEAU	LE JARDIN DE POTIRON
ZS 81	4	ROUTE DU BOULEAU	POTIRON
ZS 34	6	ROUTE DU BOULEAU	LE BOULEAU
D 117	8	ROUTE DU BOULEAU	LA HOUDENNERIE
D 86	2	CHEMIN DE BLANDAN	Jardin de Blandant
D 539	1	CHEMIN DE BLANDAN	6212 ROUTE DE BLANDAN
D 577	3	CHEMIN DE BLANDAN	6212 ROUTE DE BLANDAN
D 443	5	CHEMIN DE BLANDAN	BLANDAN
ZR 134	7	ROUTE DE BLANDAN	LA GOINCERIE
ZR 34	9	ROUTE DE BLANDAN	LE GRAND VERGER
D 127	11	ROUTE DE BLANDAN	LE BOIS DE LA FAVERIE
D 124	13	ROUTE DE BLANDAN	LA FAVERIE
D 574	15	ROUTE DE BLANDAN	CHÂTEAU DE BLANDAN
D 474	17	ROUTE DE BLANDAN	6212 ROUTE DE BLANDAN
ZP 44	12	ROUTE DE BLANDAN	LES HERPINIERES
E 1	14	ROUTE DE BLANDAN	LE GRAND AUTREVILLE
ZT 142	9	ROUTE DES FONTENELLES	LE LAVOIR
ZT 67	11	ROUTE DES FONTENELLES	LE PETIT LEARD
ZV 87	13	ROUTE DES FONTENELLES	LE CHAMP DU MILIEU
ZV 106	15	ROUTE DES FONTENELLES	LE BARRAGE
ZV 108	17	ROUTE DES FONTENELLES	LA HUVERIE
ZT 76	18	ROUTE DES FONTENELLES	LA MAISON NEUVE
ZS 48	20	ROUTE DES FONTENELLES	LA HUVERIE
ZS 79	22	ROUTE DES FONTENELLES	LA HUVERIE
ZS 41	24	ROUTE DES FONTENELLES	LA GUITONNIERE
D 4	26	ROUTE DES FONTENELLES	LA VERRERIE

AL 42	2	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	BOURG DE MONTREUIL
AL 41	4	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LA GROIE
ZV 134	6	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	GUEUZAY
AL 37	1	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	GUEUZAY
ZW 102	3	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LES BAS BOIS
ZW 46	5	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LES BAS BOIS
ZW 47	7	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LES BAS BOIS
ZW 14	9	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LES BAS BOIS
D 403	11	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	CHÂTEAU DES FONTENELLES
D 411	13	ROUTE DES GRANDES FONTENELLES	LES GRANDES FONTENELLES
ZW 18	1	ROUTE DES ANGEVINIERES	LE GRENOUILLET
ZW 106	3	ROUTE DES ANGEVINIERES	LE GRENOUILLET
ZW 40	5	ROUTE DES ANGEVINIERES	LES ANGEVINIERES
ZW 4	2	ROUTE DES ANGEVINIERES	LES HAUTES ANGEVINIERES
ZW 137	7	ROUTE DES ANGEVINIERES	RUE FERREE
ZW 33	1	LIEU-DIT RUE FERREE	RUE FERREE
AL 29	4	HAMEAU DE MONTREUIL	LA COUR
AL 28	6	HAMEAU DE MONTREUIL	LA COUR
AL 25	8	HAMEAU DE MONTREUIL	LE CLOS DU MOULIN
AL 23	10	HAMEAU DE MONTREUIL	LE MOULIN
AL 18	12	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 19	14	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 16	16	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 15	18	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 13 c	20	HAMEAU DE MONTREUIL	22 MONTREUIL
AL 13 a	22	HAMEAU DE MONTREUIL	22 MONTREUIL
AL 12	24	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 11	26	HAMEAU DE MONTREUIL	26 MONTREUIL
AL 11	28	HAMEAU DE MONTREUIL	28 MONTREUIL
AL 10	28 BIS	HAMEAU DE MONTREUIL	28 B MONTREUIL
AL 8	30	HAMEAU DE MONTREUIL	30 MONTREUIL
AL 7	30 BIS	HAMEAU DE MONTREUIL	30 B MONTREUIL
AL 6	32	HAMEAU DE MONTREUIL	32 MONTREUIL
AL 5	34	HAMEAU DE MONTREUIL	34 MONTREUIL
AL 4	36	HAMEAU DE MONTREUIL	36 MONTREUIL
AL 3	38	HAMEAU DE MONTREUIL	38 MONTREUIL
AL 2	40	HAMEAU DE MONTREUIL	40 MONTREUIL
AL 1	42	HAMEAU DE MONTREUIL	42 MONTREUIL

AL 44	3	HAMEAU DE MONTREUIL	3 BOURG DE MONTREUIL
AL 47	5	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 48	7	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 71	9	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 75	9 bis	HAMEAU DE MONTREUIL	BOURG DE MONTREUIL
AL 55	11	HAMEAU DE MONTREUIL	11 BOURG DE MONTREUIL
AL 56	11 bis	HAMEAU DE MONTREUIL	11 A BOURG DE MONTREUIL
AL 57	11 ter	HAMEAU DE MONTREUIL	11 B BOURG DE MONTREUIL
AL 58	13	HAMEAU DE MONTREUIL	MAUTOUCHET
AL 59	13 bis	HAMEAU DE MONTREUIL	13 BOURG DE MONTREUIL
AL 60	15	HAMEAU DE MONTREUIL	15 MONTREUIL
AL 61	17	HAMEAU DE MONTREUIL	17 MONTREUIL
AL 62	19	HAMEAU DE MONTREUIL	19 MONTREUIL
AL 63	21	HAMEAU DE MONTREUIL	21 MONTREUIL
AL 64	23	HAMEAU DE MONTREUIL	23 MONTREUIL
AL 65	25	HAMEAU DE MONTREUIL	25 MONTREUIL
AL 66	27	HAMEAU DE MONTREUIL	27 MONTREUIL
AL 67	29	HAMEAU DE MONTREUIL	29 MONTREUIL
AL 68	31	HAMEAU DE MONTREUIL	31 MONTREUIL
AL 69	33	HAMEAU DE MONTREUIL	LA ROTIERE
ZV 141	1	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA BOUGERIE
ZV 142	3	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA BOUGERIE
ZV 148	5	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA LANDE BLANCHE
ZI 9	2	ROUTE DE SAINT PAVACE	LES LANDES
ZK 1	7	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA CROIX
ZK 176	9	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA CROIX
ZK 221	11	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA CROIX
ZK 174	13	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA PETITE CROIX
ZI 132	4	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA PETITE GROUAS
ZI 14	6	ROUTE DE SAINT PAVACE	LES GROUAS
ZI66	8	ROUTE DE SAINT PAVACE	LES GROUAS
ZI 70	10	ROUTE DE SAINT PAVACE	GARAGE TRONCHET
ZI 110	12	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA GARENNE
ZK 118	15	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA PETITE TOUCHE
ZL219	17	ROUTE DE SAINT PAVACE	LE TAILLIS
ZL 183	19	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA GRANDE GRENETTERIE
ZM 33	21	ROUTE DE SAINT PAVACE	LA RICHARDIERE
ZM 68	23	ROUTE DE SAINT PAVACE	CHAPEAU
ZM 74	25	ROUTE DE SAINT PAVACE	CHAPEAU
ZM 75	27	ROUTE DE SAINT PAVACE	CHAPEAU
F 393	29	ROUTE DE SAINT PAVACE	LE BOIS DU GENETAY
F 396	2	CHEMIN DE CHAPEAU	LE BOIS DE MONTAUBAN
ZM 1	4	CHEMIN DE CHAPEAU	CHAPEAU
ZM 99	6	CHEMIN DE CHAPEAU	FERME DE CHAPEAU
YE 24/ 23	2	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 22	4	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS

YE 21	6	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 20	8	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 19	10	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 18	12	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 17	14	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 16	16	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 15	18	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 14	20	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 13	22	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 12	24	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 11/10	26	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YE 9	28	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT PARIS
YD 90	30	ROUTE DE SOUILLÉ	Château de Monthéard
YD 92/YD 94	32	ROUTE DE SOUILLÉ	Les Roussardières
YD 58	34	ROUTE DE SOUILLÉ	L'Aubiniere
YD 11	1	ROUTE DE SOUILLÉ	LA LOINTERIE
YD 17a	36	ROUTE DE SOUILLÉ	LES LANDES
YD 17 b	38	ROUTE DE SOUILLÉ	LES LANDES
YB 3	40	ROUTE DE SOUILLÉ	LE PETIT AUNAY
YD 1	1	CHEMIN DES BARATIÈRES	LE SEPULCRE
YD 32	2	CHEMIN DES BARATIÈRES	LA PETITE BARATIERE
YD 50/54	4	CHEMIN DES BARATIÈRES	LA GRANDE BARATIERE
YD 36	6	CHEMIN DES BARATIÈRES	LA GRANDE BARATIERE
YD 77	2	ROUTE DE LA BAZOGE	LA BALOCHERE
YD 2	4	ROUTE DE LA BAZOGE	LE SEPULCRE
ZK 105	1	LIEU DIT LA COUTURE	LA COUTURE
ZK 339	1	LIEU DIT LE VERGER	LE VERGER
ZK 78	1	ROUTE DES ATHÉES	PAIN BENIT
ZL 295	3	ROUTE DES ATHÉES	LES PETITES ATHEES
ZL 294	5	ROUTE DES ATHÉES	LES PETITES ATHEES
ZL 126	7	ROUTE DES ATHÉES	LES ATHEES
ZL 274	9	ROUTE DES ATHÉES	LES ATHEES
ZL 223	11	ROUTE DES ATHÉES	LES GRANDES ATHEES
ZL 276	13	ROUTE DES ATHÉES	LES ATHEES
ZL 36	2	ROUTE DES ATHÉES	LA PETITE GRENETTERIE
ZL 243	4	ROUTE DES ATHÉES	LES ONDES
ZL 180	6	ROUTE DES ATHÉES	LE PETIT MONTAUBAN
ZL 181	8	ROUTE DES ATHÉES	LE PETIT MONTAUBAN
ZL 39	10	ROUTE DES ATHÉES	LE PETIT MONTAUBAN
ZK 77	2	ROUTE DE L'AUGERIE	LE BOIS DE L'AUGERIE
ZK 482	4	ROUTE DE L'AUGERIE	PAIN BENIT
ZK 226	6	ROUTE DE L'AUGERIE	L'AUGERIE
ZK 375	8	ROUTE DE L'AUGERIE	L'AUGERIE
ZK 116- 228	10	ROUTE DE L'AUGERIE	L'AUGERIE
ZK 486	12	ROUTE DE L'AUGERIE	PAIN BENIT
ZK 34	1	ROUTE DE L'AUGERIE	L'AUGERIE

ZK 344	3	ROUTE DE L'AUGERIE	BEAULIEU
ZK 128	5	ROUTE DE L'AUGERIE	BEAULIEU
ZK 219	7	ROUTE DE L'AUGERIE	BEAULIEU
ZK 41	9	ROUTE DE L'AUGERIE	BEAULIEU
ZK 42	11	ROUTE DE L'AUGERIE	LA FAVERIE
ZK 324	13	ROUTE DE L'AUGERIE	LE PETIT CHEVRENOLLE
ZK 377	2	CHEMIN DE LA FOSSE	PAIN BENIT
ZK 187	4	CHEMIN DE LA FOSSE	PAIN BENIT
ZK 140	6	CHEMIN DE LA FOSSE	LA FOSSE
ZK 143	1	LIEU DIT LA PETITE GALICHERIE	LA PETITE GALICHERIE
ZK 341	3	LIEU DIT LA GRANDE GALICHERIE	LA GRANDE GALICHERIE
ZK 27 - 130	2	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LE CHAMP DU BOIS
ZK 45	4	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LA FAVERIE
ZK 157	6	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LA FAVERIE
ZK 236	8	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LA FAVERIE
ZK 334	10	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LA FAVERIE
ZK 136	12	ROUTE DE CHEVRENOLLES	LA GRANDE CHEVRENOLLE
ZK 297	2	ROUTE DES GARDONNIERES	LE CHAMP DU BOIS
ZK 340	4	ROUTE DES GARDONNIERES	LE CHAMP DU BOIS
ZK 28	6	ROUTE DES GARDONNIERES	LE CHAMP DU BOIS
ZK 504	8	ROUTE DES GARDONNIERES	LES CHAINTRES
ZK 217	1	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 123	3	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GRANDES GARDONNIERES
ZK 124	5	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GRANDES GARDONNIERES
ZK 191	7	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 125	9	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 345	11	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 292	13	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 291	15	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 205	17	ROUTE DES GARDONNIERES	LES GARDONNIERES
ZK 208	1	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LA CROIX
ZK 83	3	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LES PETITES GARDONNIERES
ZK 91	5	ROUTE DE SAINT ANTOINE	SAINT ANTOINE
ZK 343	7	ROUTE DE SAINT ANTOINE	SAINT ANTOINE
ZK 81	2	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LES PETITES GARDONNIERES
ZK 342	4	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LA BORDERIE
ZK 96	6	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LA BORDERIE
ZK 201	8	ROUTE DE SAINT ANTOINE	LA BORDERIE
ZT 97	36	ROUTE DE L ACONE	LA LANDE
ZT 170	38	ROUTE DE L ACONE	JARDIN DE LA LANDE
ZT 199	33	ROUTE DE L ACONE	LES GARDONNIERES
ZK 88	35	ROUTE DE L ACONE	LE CALVAIRE
ZT 231	1	ROUTE DES SABLONS	LA LANDE

ZT 153	3	ROUTE DES SABLONS	LA JOLIVIERE
ZT 169	5	ROUTE DES SABLONS	LA JOLIVIERE
ZT 166	7	ROUTE DES SABLONS	L AIGUSSON
ZT 101	9	ROUTE DES SABLONS	L AIGUSSON
ZV 143	11	ROUTE DES SABLONS	LES SABLONS
ZV 126	13	ROUTE DES SABLONS	LES SABLONS
ZV 110	15	ROUTE DES SABLONS	LE LEARD
ZV 164	17	ROUTE DES SABLONS	LE LEARD
ZT 95	4	ROUTE DES SABLONS	LES MARAIS
ZT 89	6	ROUTE DES SABLONS	LES MARAIS
ZT 90	8	ROUTE DES SABLONS	LES MARAIS
ZT 22	10	ROUTE DES SABLONS	LE MARAIS
ZT 84	12	ROUTE DES SABLONS	LA PELOUSE DU LEARD
ZT 83	14	ROUTE DES SABLONS	LA PELOUSE DU LEARD
ZT 162	16	ROUTE DES SABLONS	JARDIN DE LA PELOUSE DU LEARD
ZT 163	16 bis	ROUTE DES SABLONS	JARDIN DE LA PELOUSE DU LEARD
ZT 5	18	ROUTE DES SABLONS	LA TUILE A LOUPS
ZT 252	20	ROUTE DES SABLONS	LE LEARD
ZT 253	22	ROUTE DES SABLONS	LE LEARD
ZT 228	24	ROUTE DES SABLONS	LE LEARD
ZT 204	1	CHEMIN DE L'AIGUSSON	LA JOLIVIERE
ZT 107	3	CHEMIN DE L'AIGUSSON	LA JOLIVIERE
ZT 203	5	CHEMIN DE L'AIGUSSON	LA JOLIVIERE
ZT 131	7	CHEMIN DE L'AIGUSSON	LA PETITE JOLIVIERE
ZT 27	2	CHEMIN DE L'AIGUSSON	L AIGUSSON
ZT 104	4	CHEMIN DE L'AIGUSSON	L AIGUSSON
ZT 103	6	CHEMIN DE L'AIGUSSON	L AIGUSSON
ZT 127	8	CHEMIN DE L'AIGUSSON	L AIGUSSON
ZV70	2	CHEMIN DE LA HORIE	LA PETITE HORIE
ZV 68	4	CHEMIN DE LA HORIE	4 rue de l'Arche 72650 LA BAZOGE
ZV 64	6	CHEMIN DE LA HORIE	LA HORIE
ZV 60	1	CHEMIN DE LA HORIE	LE JARDIN DU GRAND GUEUZAY
ZV 59	3	CHEMIN DE LA HORIE	LE GRAND GUEUZAY
ZV 172	2	CHEMIN DE GUEUZAY	LE GRAND GUEUZAY
ZV 171	4	CHEMIN DE GUEUZAY	LE GRAND GUEUZAY
YB 20	1	ROUTE DU MENARD	LE CARREAU
YC 4	2	ROUTE DU MENARD	LES LIERES
YC 5	4	ROUTE DU MENARD	LES LIERES
YC 19	6	ROUTE DU MENARD	LE PETIT LIERE
YC 43	3	ROUTE DU MENARD	LE MENARD
YC 41	1	LIEU DIT GUIETRON	GUIETRON
YC 24	1	LIEU DIT LES LIERES	LES LIERES
YE 30	1	LIEU DIT LES SABLONS	LES SABLONS

YH 26	1	CHEMIN DE LA TRIBOUILLÈRE	LA TRIBOUILLÈRE
YH 18	3	CHEMIN DE LA TRIBOUILLÈRE	LA TRIBOUILLÈRE
YH 19	2	CHEMIN DE LA TRIBOUILLÈRE	CHÂTEAU DE LA TRIBOUILLÈRE
YH 7	1	LIEU DIT LE BAS BRETON	LE BAS BRETON
ZE 219	24	RUE DE LA RIVIERE	LE PLESSIS
AD 95	1	IMPASSE DU GOULEARD	GOULIA
AD 193	3	IMPASSE DU GOULEARD	JARDIN DE LA MARE
AD 100	5	IMPASSE DU GOULEARD	GOULIA
AD 103	2	IMPASSE DU GOULEARD	GOULIA
AD 101	4	IMPASSE DU GOULEARD	GOULIA
ZL 43	1	LIEU DIT LES BLINIERES	LES BLINIERES
ZL 74	2	LIEU DIT LES BLINIERES	LES BLINIERES
B 727	1	LIEU DIT GARENNE	LA TOUCHE
AC 104	35	GRANDE RUE	LE GRENOUILLET
AC 102 - 103	37	GRANDE RUE	LE GRENOUILLET
ZI 29	41	GRANDE RUE	LE GRENOUILLET
AD 67	52	GRANDE RUE	LA PETITE FOUCAUDIERE
AD 174	2	LIEU DIT LA ROTERIE	JARDIN DE LA ROTERIE
AD 176	1	LIEU DIT LA ROTERIE	LA ROTERIE
ZV 182	1	LIEU DIT PN 7	LES LANDES
ZY 53	1	ROUTE DE REFAY	REFAY
ZY 108	3	ROUTE DE REFAY	REFAY
AD 181	53	RUE DE LA GARE	LA PETITE PERAUDIERE
AD 183	55	RUE DE LA GARE	LA PETITE PERAUDIERE
ZI 84	57	RUE DE LA GARE	LES GROUAS
ZH 49	60	RUE DE LA GARE	LA PERAUDIERE
AK 164	1	IMPASSE DE LA POTERIE	39 RUE PRINCIPALE
AK 165	2	IMPASSE DE LA POTERIE	39 RUE PRINCIPALE
AK 166	3	IMPASSE DE LA POTERIE	39 RUE PRINCIPALE
AK167	4	IMPASSE DE LA POTERIE	39 RUE PRINCIPALE
AK 23	16 B	RUE PRINCIPALE	1 RUE DE L ACONÉ
D 482	26	RUE PRINCIPALE	
D 493	26 B	RUE PRINCIPALE	
D 505	26 T	RUE PRINCIPALE	
D 507	26 Q	RUE PRINCIPALE	
D 601	26 C	RUE PRINCIPALE	
ZI 85	1	ZA DE LA GROUAS	ZA DE LA GROUAS
ZI 98	2	ZA DE LA GROUAS	ZA DE LA GROUAS
ZI 99	4	ZA DE LA GROUAS	ZA DE LA GROUAS
ZI 188	6	ZA DE LA GROUAS	ZA DE LA GROUAS
ZI 181	8	ZA DE LA GROUAS	ZA DE LA GROUAS
B 1340 - 1341	2	CHEMIN DE LA TOUCHE	LA TOUCHE
B 476	1	CHEMIN DE LA TOUCHE	LA TOUCHE
B 1262	3	CHEMIN DE LA TOUCHE	LA TOUCHE
ZM 116	1	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
ZM 117	3	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU

ZM 129	5	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
ZM 130	7	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
ZM 125	2	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
ZM 127	4	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
ZM 136	6	ZA DE CHAPEAU	ZA DE CHAPEAU
A 421	1	LIEU DIT LE CHAMP DE LA FUIE	LE CHAMP DE LA FUIE
A 426	2	LIEU DIT LE CHAMP DE LA FUIE	LE CHAMP DE LA FUIE
ZI 257	1	LIEU DIT LA PETITE PERRAUDIERE	LA PETITE PERRAUDIERE
ZI 190	2	LIEU DIT LA PETITE PERRAUDIERE	LA PETITE PERRAUDIERE
ZI 257	3	LIEU DIT LA PETITE PERRAUDIERE	LA PETITE PERRAUDIERE
YH 6	1	LIEU DIT LE HAUT BRETON	LE BRETON
ZH 122	2	LIEU DIT LE VIEUX MOULIN	CAMPING DU VIEUX MOULIN
ZE 17	1	LIEU DIT LE BORDAGE	LE BORDAGE
AL 74 et 76	9 ter	HAMEAU DE MONTREUIL	
ZK 50	1	route de Chevrenolles	station pompage Chèvrenolles
ZN 106	3	lieu-dit La Cassinière	station pompage La Cassinière
ZV 0164	11 bis	ROUTE DES FONTENELLES	LE LEARD

2^{ème} commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.

Rapporteur : M. Samuel HAMELIN

M. Samuel HAMELIN présente l'actualité de la commission.

Le marché de Noël s'est tenu le samedi 06 décembre et s'est clôturé par un concert à l'église.
La cérémonie des vœux a eu lieu le samedi 10 janvier.

Les manifestations à venir : balade à motos de la Team des ours le 15 février sur la plage du Vieux Moulin, l'inauguration des ateliers le 28 février. Chasse aux œufs le 5 avril, le Région PDL tour Vendredi 10 avril, rassemblement de motos le 26 avril.

Neuville dans la course aura lieu le 8 juin et le pays retenu est l'Allemagne.

Le comité des fêtes, Génération mouvement et l'ASL ont tenu leurs Assemblées Générales.

Les 24h basket auront lieu les 3 et 4 avril.

Les 3 jours de Neuville auront lieu du 31 juillet au 02 août 2026.

L'office du tourisme organisera le pique-nique musical le 9 août sur la commune.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

délibération n°08

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes ;

Dans le cadre de son pouvoir de gestion du domaine public, Mme le Maire règlemente, par arrêté, les conditions d'utilisation privative du domaine public.

Le conseil municipal fixe les tarifs de cette occupation.

Après en avoir délibéré, sur proposition de Mme le Maire, le Conseil municipal décide :

Article 1 : de fixer, pour l'année 2026, les tarifs annuels de RODP pour les commerces

- | | |
|--|-----------|
| - Terrasse | 65 € /an |
| - Installation régulière sans branchement électrique | 65 € /an |
| - Installation régulière avec branchement électrique | 130 € /an |
| - Installation exceptionnelle | 15 € / ml |

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.

3^{ème} commission : AFFAIRES SCOLAIRES, SOCIALES ET CULTURELLES.
Rapporteur : Mme Florence THISE

Mme Florence THISE présente les actualités de la commission.

Au restaurant scolaire, une animation « crêpes » sera organisée pour la chandeleur le 02 février.

Les éco-délégués vont travailler sur des affichettes pour les poubelles.

4^{ème} commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.
Rapporteur : M. Yves SÉCHET

M. Séchet informe les membres du Conseil municipal des actualités de la commission.

Le curage des fossés est presque terminé.

Les plantations ont été effectuées sur le site des futurs ateliers ; ainsi que le long de l'arrière de la maison des loisirs.

La clôture entre le terrain de pétanque et le particulier va être refaite à neuf.

++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

++++++